



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W088
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 29 novembre 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-170264

Titre : Travaux de revêtement et de construction des étangs à Mactaquac

Lieu des travaux: French Village, Nouveau-Brunswick

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Vendredi le 1^{er} décembre 2017
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HNE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-170264

ADDENDA: No. 1

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#1) est publié ici-bas.

QUESTIONS et RÉPONSES

Question 01 d'un soumissionnaire:

L'article 1.4 de la partie 1 stipule que l'alimentation en électricité pourra être utilisée pour les travaux à chaque aile. Pourrait-elle aussi être utilisée pour un coin-repas, un bureau et une remorque d'entreposage?

Réponse 01 du MPO:

Conformément à la partie 1.4.2 du devis, l'entrepreneur est tenu de RÉPONDRE AUX BESOINS TEMPORAIRES EN ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT. Le MPO fournira une alimentation de 110 V lorsque possible.

Question 02 d'un soumissionnaire:

L'emplacement des installations sur place n'a pas fait l'objet de discussions lors de la réunion de travail. Pouvez-vous confirmer où travaillera le soumissionnaire retenu? Aurait-il accès aux salles de toilettes de l'écloserie ou devra-t-il fournir ses propres toilettes?



Réponse 02 du MPO:

Le soumissionnaire retenu sera autorisé à utiliser l'ensemble de la section entourée d'une clôture dans la zone de stationnement saisonnière pour les visiteurs. L'entrepreneur doit fournir des toilettes portatives.

Question 03 d'un soumissionnaire:

Quelle est la profondeur des réservoirs?

Réponse 03 du MPO:

Veillez consulter le devis. (1 370 mm)

Question 04 d'un soumissionnaire:

Des sacs de sable peuvent-ils être utilisés pour bloquer les portes du piège à poissons?

Réponse 04 du MPO:

L'article 1.9 du devis stipule que l'entrepreneur doit installer une barrière hydrofuge derrière la porte du piège à poissons pendant l'application du revêtement. Lors des derniers travaux de revêtement des réservoirs, l'entrepreneur a fixé en place des panneaux contreplaqués avec un joint en néoprène.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Julie Michelle Tremblay

Agente principale des contrats

Services du matériel et des acquisitions

Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone 613-998-1614

Télécopieur 613-991-4545

200 rue Kent

Ottawa, ON K1A 0E6

Pêches et Océans Canada

Gouvernement du Canada

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____